

INTRODUCTION

Le FAB52 met à disposition du personnel et des étudiants de la FSA des équipements (imprimantes 3D, découpeuse laser, CNC, machines conventionnelles, Raspberry et Arduino, ...) permettant le développement de prototypes physiques, tels que des démonstrateurs ou des maquettes.

Le FAB52 relève de la Commission Permanente à la Formation et à l'Enseignement de la FSA. Celle-ci délègue la gestion du FAB52 à un comité de gestion initialement composé de A. de Boissieu et Th. Andrienne.

Le comité de gestion soumet à la CPFE toute évolution du règlement d'ordre intérieur du FAB52. Il établit le budget de fonctionnement et transmet à la CPFE un rapport annuel sur l'utilisation des moyens qui lui sont confiés.

L'encadrement (conseils, formation, ...) des utilisateurs du FAB52, la planification journalière des tâches et l'entretien des équipements sont assurés par les techniciens de la FSA identifiés comme *Lab Managers* (M. Torfs, A. Désiron et A. Martinez) sous la direction du comité de gestion. Les tâches correspondantes sont intégrées au descriptif des fonctions des *Lab Managers*.

Les activités du FAB52 sont présentées au public via le site web <https://www.fab52.uliege.be> (*en construction*). En plus de présenter la liste du matériel mis à disposition des utilisateurs au sein du FAB52, le site web constitue également une porte d'entrée vers les services accessibles via le laboratoire d'électronique R100 et vers les équipements spécialisés disponibles dans les laboratoires de recherche et pouvant être mobilisés, avec l'accord des gestionnaires, pour étendre les services proposés via le FAB52.

Habilitation des utilisateurs

1. Tous les membres du personnel et les étudiants de la Faculté des Sciences Appliquées peuvent introduire une demande d'habilitation auprès d'un des *Lab Managers* en vue de devenir utilisateur du FAB52.
2. Les demandes d'habilitation introduites par des étudiants d'autres facultés de l'ULiège sont également éligibles sous réserve de l'existence d'un accord entre le comité de gestion du FAB52 et les autorités de la faculté d'origine des étudiants précisant les conditions de prise en charge financières des travaux réalisés.
3. L'habilitation comme utilisateur du FAB52 implique l'adhésion au présent règlement et le suivi d'une formation à la sécurité et à l'utilisation des machines dispensée par les *Lab Managers*.
4. L'habilitation est strictement personnelle et n'est pas cessible. L'utilisateur pourra être invité à présenter sa carte d'étudiant ou d'employé de l'Université pour prouver son identité.
5. L'habilitation indique le statut de l'utilisateur :
 - Usager : membre de l'ULiège ayant été formé à l'utilisation basique des machines ;
 - Moniteur : membre de l'ULiège ayant été formé à l'utilisation avancée des machines. Il participe à l'encadrement des usagers sous la responsabilité des *Lab Managers*.

Accès au FAB52 et planning

6. L'accès au FAB52 se fait sur réservation dans les plages horaires libres proposées sur le site internet du FAB52. La capacité maximale du FAB52 est de 20 personnes.
7. Les *Lab Managers* organisent l'accès et planifient l'utilisation des machines en fonction des demandes. Les demandes émanant de membres de la Faculté des Sciences Appliquées sont prioritaires.
8. Il est interdit d'utiliser les machines sans la présence d'un *Lab Manager* ou d'un moniteur.

Responsabilité

9. Il est de la responsabilité de chacun de ne pas endommager l'espace et les machines, ni de mettre en péril la santé des autres usagers.
10. Les usagers s'engagent à signaler tout accident ou dysfonctionnement des machines à un *Lab Manager*.
11. La propreté et le rangement du lieu doivent être assurés par les usagers.
12. Les consommables sont fournis/vendus par le FAB52. Aucun autre matériel ne peut être apporté pour une fabrication sans l'autorisation des *Lab Managers*.
13. Les usagers s'engagent à respecter les conditions d'utilisation des licences des logiciels mis à disposition. Il est interdit d'installer des logiciels, de copier/supprimer des fichiers sur les ordinateurs du FABLAB.
14. Les usagers respectent les règles en vigueur sur la propriété intellectuelle.
15. Les usagers sont responsables des conséquences de l'utilisation des objets qu'ils réalisent.
16. Les usagers s'engagent à documenter leurs projets via le site internet du FAB52. Les usagers acceptent que leurs travaux et réalisations soient présentés dans les médias afin d'assurer la promotion du FAB52. Les demandes d'exceptions à ce principe de confidentialité doivent être soumises à l'approbation du comité de gestion.
17. La production de loisir est tolérée pour autant qu'elle soit exceptionnelle et documentée. Cette production est payante.

Conditions tarifaires

En fonction des activités des utilisateurs, trois types de conditions tarifaires sont appliqués :

	Enseignement FSA	Recherche	Prestations, production de loisir et autres
MO	-	20 € / h	30 € / h
Matière Laser-Cut	-	Devis fournisseur	Devis fournisseur
Laser-Cut (hors matière)	-	20 € / h	30 € / h
3DP Prusa (fil inclus)	-	1.5 € / h	2.0 € / h

Les activités normales directement liées à l'enseignement de premier ou deuxième cycle sont supportées par le FAB52 via un crédit pédagogique facultaire. Un financement spécifique devra cependant être apporté par le promoteur / enseignant pour les projets de grande ampleur.